



Centre Pierre-Charbonneau

Mémoire de l'Association du Centre Pierre-Charbonneau (ACPC)

dans le cadre de la consultation publique sur le

diagnostic du loisir public montréalais

Montréal

Juin 2019

3000 rue Viau, Montréal, QC H1V3J3

514-255-4222

Présentation de l'Association du centre Pierre- Charbonneau (ACPC)

Le centre Pierre-Charbonneau est, de par sa dimension, le deuxième centre de sports et loisirs municipal à Montréal après le complexe sportif Claude Robillard. Son gymnase double avec gradins, sa palestine, son hall d'entrée d'utilisation polyvalente, son auditorium, ses plus de 33 locaux de services, sa gestion par les citoyens le rendent unique à Montréal. En 2018, près de 6800 personnes se sont inscrites aux activités. Durant la même année, les fréquentations se sont chiffrées à plus de 256 500 entrées.

Le 23 décembre 1982, l'Association socioculturelle et sportive du Centre Pierre Charbonneau voit le jour. Cet organisme à but non lucratif représente les usagers du centre auprès des autorités concernées par la problématique d'un loisir de qualité accessible à la population. C'est donc un nouveau type de partenariat qui s'établit entre la Ville, détentrice des locaux, et l'Association, qui gère leur utilisation. Par le truchement de l'Association, on parvient à créer des programmes d'activités qui répondent aux besoins exprimés par la population. Le Centre offre des cours de poterie de tissage et d'arts plastiques ; on y pratique aussi des activités sportives. Dans les deux cas, on met l'accent sur l'implantation d'une vie communautaire.

L'Association du Centre Pierre-Charbonneau (ACPC) est un partenaire majeur de la Ville de Montréal dans l'offre de services en loisirs aux citoyens et membre de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs (FQCCL). Au fil des ans, notre intervention auprès des Montréalais est demeurée la même, à la différence près qu'elle s'est adaptée en fonction des besoins exprimés par le milieu. Ces besoins ont vu apparaître des projets spécifiques, et ce, pour des clientèles déjà ciblées en guise d'intervention. Qu'on pense au Club santé (clientèle de 55 ans et+) ou au club de vacances Les Kangourous (clientèle jeunesse de Hochelaga-Maisonneuve) pour ne citer que ces deux projets qui ont vu le jour au Centre Pierre-Charbonneau au cours des années 80, et ce, grâce à l'implication des intervenants de l'Association de l'époque.

En 1996, la Ville de Montréal, par son Service des sports, des loisirs et du développement social, reconfirmait le rôle d'intervenant majeur de l'Association du Centre Pierre-Charbonneau auprès des usagers et des différentes clientèles qui fréquentent le Centre Pierre-Charbonneau. Cette reconnaissance officielle des autorités municipales se concrétisait par la signature d'une convention de partenariat. Afin de gratifier davantage cette offre de services, l'Association a développé de nouveaux créneaux pour maximiser les heures d'utilisation des plateaux, confirmer son implication soutenue dans le milieu et développer de nouvelles sources de revenus. Cette croissance de l'organisme était donc inévitable à sa survie puisqu'en fonction du mandat municipal délégué, l'Association doit obligatoirement offrir à la population une programmation de loisirs accessible, diversifié et de qualité.

De ce fait, pour la réalisation de ce mandat, l'Association ne peut être uniquement dépendante des revenus engendrés par les activités inscrites à sa programmation et de la contribution financière octroyée par la Ville de Montréal. En guise de référence, la politique de tarification de l'Association du Centre Pierre-Charbonneau démontre la nécessité de diversifier les revenus de notre corporation pour répondre au critère

d'accessibilité des citoyens montréalais en matière de loisir. Puisqu'en termes de coûts réels, nul n'est besoin de préciser que nous ne pourrions parler d'accessibilité aux activités pour le citoyen, les frais directs et indirects (administration, soutien et exploitation) reliés à la programmation étant supérieurs aux tarifs offerts. Et de ce fait, l'Association du Centre Pierre-Charbonneau (ACPC) doit maintenir sa tarification en fonction du marché et de la concurrence établis par les centres de loisirs partenaires de la Ville de Montréal et la capacité de payer des citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve. De plus en plus, la vocation du Centre se précise : il lui faut dispenser un loisir de qualité, aisément accessible, et qui stimule la vie sociale des populations qui le fréquentent.

Depuis 1960, le Centre Pierre-Charbonneau fait partie du patrimoine sportif, culturel et social des Montréalais et nul doute que l'Association a joué un rôle de premier plan au fil des ans pour que sa signature soit reconnue comme centre d'envergure à Montréal.

Depuis la signature de la première entente avec l'arrondissement en 1996, ce n'est pas moins de dix (10) renouvellements qui ont été réalisés avec l'ACPC confirmant de ce fait la qualité, la diversité ainsi que l'accessibilité des services offerts selon les critères municipaux. Par ailleurs, sous l'impulsion de conseil d'administration éclairé et d'une administration orientée vers le service-client, chaque année de nouveaux services sont offerts à la population locale. Ainsi depuis 1996 de nouvelles activités telles que cours d'informatique, Étudiants Dans La Course (EDLC), Atelier d'horticulture, photo, activité mère-fille, yoga et aikido parent-enfant se sont ajoutés au centre, les heures d'ouverture ont augmentés et les événements d'envergure de fin de semaine ont généré de nouvelles sources de revenus pour l'ACPC.

À l'annexe 1, le lecteur trouvera la liste des membres du CA, leurs rôles et responsabilités, la recherche de bénévoles et leurs mandats, ainsi que ceux du personnel salarié.

Notre organisme ne cesse d'innover et de proposer de nouveaux services à la population de Mercier Hochelaga-Maisonneuve, de la Ville de Montréal, de la province et à l'international, car plusieurs fois de semaine par année le centre est hôte de compétitions culturelles et sportives à tous les niveaux, du local au mondial. La capacité de l'ACPC depuis plus de 36 ans n'est plus à faire en ce qui concerne l'offre de services à la population, et ce, malgré toutes les nouvelles normes et procédures demandées par l'arrondissement et la Ville et un soutien financier stable indexé selon l'indice du prix à consommation (IPC).

Rôle que l'ACPC souhaite jouer auprès de la Ville et des arrondissements

L'ACPC exerce un rôle de pourvoyeur de services directs à la population de l'arrondissement et de la Ville depuis plus de 36 ans. Elle gère le centre Pierre-Charbonneau, ses employés, ses bénévoles, et l'offre de services à la population locale, de l'arrondissement, de la Ville et de l'international.

La semaine, les activités sont essentiellement pour la population de l'arrondissement alors que les weekends, c'est surtout pour les événements de nature provinciale, nationale et internationale autant au niveau culturel que sportifs. Le contrat 2019 avec l'arrondissement est axé autour des services à la population locale et les événements sportifs.

Les interactions avec l'arrondissement sont difficiles en raison des nombreuses normes et procédures qui complexifient l'offre de services à la population locale. De plus, en raison de la double clientèle (locale et internationale), l'ACPC doit transiger avec l'arrondissement, la Ville-Centre et Touriste Montréal pour accueillir les événements tout respectant l'offre de service offert aux abonnés du Centre Pierre-Charbonneau.

L'ACPC souhaite continuer à jouer un rôle de partenaire prioritaire auprès de la Ville et de l'arrondissement tout en ayant la liberté d'action nécessaire pour répondre aux besoins de ses clientèles. L'arrondissement exige l'utilisation de deux logiciels (LUDI-K et SPORT PLUS) pour la gestion, la facturation. Par exemple lors de l'organisation du Championnat Canadien de Judo nous devons facturer les services de l'ACPC dans SPORT PLUS et la location dans LUDI-K ce qui complique la tâche du personnel à l'accueil et augmente le risque des erreurs administratives. La tarification des activités qui est votée annuellement par l'arrondissement nous empêche de développer de nouvelles activités en cours de l'année pour les enfants et les adultes. Nous avons consulté plusieurs comptables, fiscalistes, professionnels en technologie de l'information et proposés à l'arrondissement d'autres solutions qui respectent les normes comptables et lois fiscales, mais malheureusement aucune n'a été retenue. Alors que l'ACPC utilise un logiciel depuis plus de 15 ans qui satisfaisaient tous les besoins? L'utilisation de LUDI-K lors des inscriptions aux activités prend maintenant trois fois plus de temps et ne permet pas par exemple, l'utilisation de forfait économique lors d'inscriptions d'activités multiples entraînant une perte d'effectif et de revenus pour l'ACPC.

Nous sommes très inquiets des relations avec la Ville et surtout de l'arrondissement. Nous nous attendons que la Ville et l'arrondissement soient des partenaires et des facilitateurs de l'offre de services diversifiés et de qualité offerts à la population locale et nationale. Nous estimons que les mandats des agents de développement doivent être revus afin de mieux épauler les organismes du milieu.

Demain le loisir ...

La Ville et l'arrondissement doivent revoir en profondeur la relation avec les organismes de milieu. La Ville et l'arrondissement semblent obnubilés par les normes du Vérificateur général (VG) concernant la reddition de compte et par la volonté de tout contrôler afin que rien n'échappe à la supervision, entre autres, financière faite par les agents de développement et qui demande un temps fou aux organismes comme le nôtre sans mentionner les rapports de tout acabit à remettre « dans les plus brefs délais ». Après 15 ans de notre utilisation du logiciel Sport Plus et la transmission à la Ville et l'arrondissement de tous les rapports demandés, pourquoi nous demande-t-on de travailler avec un logiciel sous-performant ? L'ACPC n'est pas un sous-traitant de la Ville, mais bien un partenaire dans l'offre de services aux Montréalais et devrait être traité comme tel. Le loisir de demain demande une collaboration partenariale de tous les instants et non pas une relation de subordonné- exécutant.

L'ACPC croit que la Ville et l'arrondissement, en concertation avec les organismes de milieu, devraient avoir la priorité de faire des recherches sur les besoins des milieux, d'établir les collaborations nécessaires pour une meilleure offre de services, de supporter les organismes afin d'optimiser les services à la population. Présentement, les agents de développement n'exercent pas le mandat dévolu dans leurs définitions de tâches, mais sont des « transporteurs de normes et procédures ».

Le centre Pierre-Charbonneau est ouvert plus de 16 heures par jour et encore plus les fins de semaine. Les programmes sont sans cesse revus et de nouveau sont ajoutés dont de nouveaux cours de détente-relaxation pour aînés. Nous créons des milieux de vie alors que de plus en plus de personnes sont au CPC pendant plusieurs heures par jour. L'accessibilité est un facteur majeur dans un arrondissement comme MHM alors que les revenus des citoyens sont bas. Plusieurs demandes nous sont acheminées pour des paiements à la semaine ou par mois, mais le logiciel LUDIK ne le permet pas. Alors que faire ? L'arrondissement impose ses règles sans consultation et sans valider les contraintes dans le milieu. Si LUDIK doit être ABSOLUMENT utilisé, un plan de formation pour le personnel aurait dû être offert par la Ville, des informations devraient être diffusées dans la population pour l'utilisation de la plateforme et une amélioration de celle-ci est nécessaire afin de se coller à la réalité de notre milieu aurait dû être priorisée AVANT toute implantation.

Les composantes d'une vision du loisir de demain sont la concertation, la définition d'un plan d'action et le partage des responsabilités ainsi que les actions requises pour atteindre les objectifs recherchés. Des politiques d'accessibilité pour tous, familiale, et bonifiant les saines habitudes de vie devrait être les priorités municipales.

Nous croyons que la municipalité devrait jouer un rôle de maître d'œuvre dans l'élaboration d'une démarche d'analyse des besoins et du suivi nécessaire avec la collaboration des organismes concernés. Une aide financière accrue serait bien accueillie.

La mission de l'ACPC est de collaborer avec la Ville et l'arrondissement dans la recherche des objectifs, outils et échéanciers selon ses moyens.

Annexe 1

Conseil d'administration 2016 - 2018

Président	Monsieur Pierre Giroux
Vice-président	Monsieur François Renaud
Trésorier	Monsieur André Houle
Secrétaire	Madame Louise Huneault
Administratrice	Madame Danièle Dumontet
Administratrice	Madame Lise Ouimet
Administrateur	Monsieur Michel Soumis

Employés permanents

Directeur général	Denis Kemp
Responsable administrative et financière	Liudmila Blinnikava
Coordonnatrice loisirs	Josiane Bonin
Régisseur	Sylvain Duquette
Agente à l'accueil	Louise Martel

Plus de 45 employés temporaires travaillent au Centre Pierre-Charbonneau dans différents secteurs d'activités.

35 Bénévoles qui participent aux évènements et aux activités